

SERMON VIII.

Pour le Jeûne du 24. Fev. 1745.

SUR LE CHOIX PROPOSÉ À DAVID.

Et l'Eternel parla à Gad le Voyant de David en disant : Va, parle à David & lui di : Ainsi a dit l'Eternel ; je te propose trois choses : choisi-toi l'une d'elles, afin que je te la fasse. Et Gad vint à David, & lui dit ; Ainsi a dit l'Eternel : Prends-toi, ou la famine durant l'espace de trois ans, ou d'être consumé durant trois mois, étant poursuivi de tes ennemis, en sorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne : ou que l'épée de l'Eternel, c'est-à-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Maintenant donc regarde ce que j'aurai à répondre à celui qui m'a envoyé. Alors David répondit à Gad ; Je suis dans une très-grande angoisse. Que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel, par-

ce que ses compassions sont en très-grand nombre : mais que je ne tombe point entre les mains des hommes !

L'Eternel envoya donc la mortalité sur Israël ; & il tomba soixante & dix mille hommes d'Israël.

I. CHRON. XXI. 9-14.

C'est une chose terrible de tomber en-Hebr.
re les mains du Dieu vivant. X. 313

Nous ne saurions, Mes Frères, avoir trop présent à l'esprit ce mot d'un Apôtre, toutes les fois qu'il est question de décider à qui des hommes ou de Dieu nous aimerons mieux obéir, de qui nous préfererons d'affronter la colère & d'encourir la disgrâce. Si portant nos regards au-delà de la vie présente, nous pensons au grand jour des retributions, où le Juge de toute la Terre vengera sur les pécheurs impénitens sa Justice & sa Miséricorde outragées ; si nous mettons dans la balance le pouvoir des hommes & celui de Dieu ; nous n'aurons garde d'hésiter un moment sur le choix que nous devons faire. Ah plutôt mille fois tomber entre les mains des hommes, que dans celles de ce Juge irrité ! plutôt mille fois être les victimes de leur colère, que de nous exposer à la

Matth.
X. 28.

Dieu seul pour ennemi! Quelle comparaison y a-t-il en effet, entre les maux que sont capables de nous causer des Créatures mortelles, & ce que nous avons à craindre d'un Dieu immortel & tout-puissant? Quelle comparaison de ceux *qui tuent le corps & qui ne peuvent tuer l'ame, avec celui qui peut jeter l'ame & le corps dans la gehenne?* Mais, Mes Frères, si changeant notre point de vûe, & nous bornant à l'enceinte de l'œconomie où nous vivons, nous venons à considérer, non les peines à venir, mais les maux de la vie présente; s'il s'agit de mettre en parallèle les compassions de Dieu, avec celles des hommes, sa bonté avec leur malice, la sagesse & l'équité de ses voies avec l'injustice & le dérèglement des leurs; alors il faudra changer de langage, & le pécheur pénitent, dans le tems même qu'il voit le Ciel irrité contre ses crimes, dira par un souhait tout contraire au premier, & aura raison de dire; *Que je tombe entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en très-grand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes!* Ceux-ci sont implacables dans leur haine; leur vengeance ne connoit point de bornes; leur foible bonté s'épuise bientôt; *leurs compassions même sont cruelles.* Mais Dieu, quoi-

Prov.
XII. 10.

quoiqu'irrité contre nous, nous traite toujours en Pere; sa miséricorde se fait sentir à travers ses plus sévères châtimens, & lors même qu'il nous afflige, il se sou-^{Lam.}
vient d'avoir compassion. David étoit ^{III. 32.}
convaincu de cette vérité, & il en fit ^{Habac.}
une sensible expérience dans la triste con-^{III. 2.}
joncture que mon Texte nous raconte. Dans ce Texte, dont vous sentez assez les rapports avec la solemnité qui nous assemble, j'aurai trois choses à considérer. I. La nature du crime qui embrasa contre David le courroux du Ciel, c'est à savoir l'ordre donné par ce Roi pour le dénombrement des Israélites; & il faudra tâcher de démêler dans les circonstances de cette démarche, ce qu'elle peut avoir renfermé de criminel. II. Le terrible message qu'il reçut à ce sujet de la part de Dieu: *L'Eternel parla à Gad, le Voyant de David, en disant; Va, parle à David & lui di; Ainsi a dit l'Eternel, je te propose trois choses: choisis-tu l'une d'elles, afin que je te la fasse. Et Gad vint vers David, & lui dit; Ainsi a dit l'Eternel: Prends-toi, ou la famine durant l'espace de trois ans: ou d'être consumé durant trois mois étant poursuivi de tes ennemis, en sorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne: ou que*

l'épée de l'Eternel, c'est-à-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Maintenant donc regarde ce que j'aurai à répondre à celui qui m'a envoyé. III. Enfin la réponse de ce Prince, & le choix qu'il fait entre les trois fleaux dont l'alternative lui est offerte. Je suis dans une très grande angoisse, que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel! parce que ses compassions sont en très-grand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes!

I. P A R T I E.

L'ACTION de David, lorsqu'il donna à Joab Chef de son Armée, & aux Principaux du Peuple, l'ordre de faire un dénombrement général de tous ses Sujets, fut criminelle sans contredit. L'Ecriture ne nous permet aucun doute là-dessus. Elle nous dit expressément à l'entrée du chapitre que Satan, c'est-à-dire, ou bien l'esprit malin, ou si l'on aime mieux prendre le mot de *Satan* dans une signification vague, que (a) quelque mauvais Con-

(a) C'est en ce sens qu'il est employé 2 Sam. XIX. 22. Matth. XVI. 23.

Conseiller, que quelque ennemi secret du bonheur d'Israël, quelqu'une de ces pestes de Cour qui ne manquent jamais d'obséder les Rois, suggera au Monarque ce pernicieux avis. L'Auteur du II. Livre de Samuel attribue en termes formels à une colère embrasée contre Israël, ce que Dieu permit que *David fut incité contre eux à dire ; Va, dénombre Israël & Juda.* Il paroît d'autre part que Joab à qui cet ordre s'adresse en est effrayé, qu'il redoute les suites funestes d'un pareil dessein ; qu'il s'efforce d'en détourner son Maître : *Pourquoi, dit-il, mon Seigneur cherche-t-il cela ? pourquoi cela tourneroit-il en péché à Israël ?* Qu'enfin tous ses efforts n'ayant pu vaincre l'opiniâtreté du Roi, il exécute ses volontés avec une extrême répugnance. Il est dit ensuite que la chose déplut à Dieu, & qu'aussi-tôt après l'avoir faite, David rentrant en lui-même, reconnut qu'il venoit de commettre *un très-grand péché.*

Mais en quoi consistoit donc ce péché ? C'est ce qu'on a peine à comprendre. Il semble que David ne fait qu'user du privilège incontestable de tous les Monarques. Il veut avoir un état exact des forces de son Royaume, afin de

mieux pourvoir à sa sûreté. Il fait une revue de tout ce qu'il y a d'hommes en Israël capables de porter les armes. Rien ne paroïsoit plus convenable, sur-tout après la désolation qu'une famine de trois ans venoit de causer dans ses Etats. Car selon toute apparence, c'est après cette famine miraculeusement envoyée pour vanger les Gabaonites, & dont le II. Livre de Samuel fait mention, que doit être placée l'histoire de mon Texte. De pareils Dénombrements n'étoient point sans exemple chez l'ancien Peuple. Moïse seul en fit trois par l'ordre de Dieu. Le premier fut l'année d'après la sortie d'Égypte, où tous ceux qui s'y trouvèrent compris, payèrent un demi sicle par tête pour l'usage du Tabernacle. Le second se fit la seconde année de leur délivrance. Le troisième fut celui qui s'exécuta avant que les Israélites entraissent dans la Canaan, & auquel la génération entière de ceux dont Moïse avoit brisé les fers, n'eut aucune part. Bien entendu que dans ces Dénombrements, Dieu défendit d'y comprendre les mâles qui n'avoient point encore atteint l'âge de vingt ans, & que les femmes aussi en étoient exclues; ne s'agissant que d'enroller tous ceux qui étoient propres aux expéditions mili-

Exode
XXX.
12, 13.
confer.
xxxviii.
25. 26.

Nomb.
I. 2.
XXVI.
64.

militaires. Il ne paroît aucune Loi qui défende aux Rois, lors que Dieu en eut donné à son Peuple, cet acte de l'Auto-rité Souveraine. Où est donc le crime de David? N'allons pas, Mes Frères, suppléer ici au silence de l'Auteur Sacré par des conjectures en l'air, comme est celle de Joseph, qui veut que le péché consistât, en ce que le demi sicle par tête pour la réparation du Sanctuaire ne fut point payé. Car premièrement, l'Écriture ne dit rien de cette omission. Nul reproche n'est fait là dessus, ni à David ni au Peuple. En second lieu, il est faux que Dieu eût imposé le payement de ce demi sicle, comme une condition nécessaire à tous les Dénombrements qu'on entreprendroit. 3. Enfin, en ce cas, le Peuple eût été le plus coupable; au lieu que David seul est accusé. Rien, par conséquent, de plus frivole que l'idée de l'Historien Juif.

N'allons pas non plus, à l'exemple de la multitude des Interprètes, fouiller dans l'ame de David, & chercher dans ses plus secrètes pensées de quoi faire le procès à sa conduite. Ne supposons pas gratuitement, qu'il ait gaté par de mauvais motifs une action légitime en elle-même; ne nous hâtons point de soutenir

que ce fut l'orgueil, la vanité, un mouvement d'ostentation, une criminelle défiance des promesses du Ciel qui l'y porta; & que de telles vûes rendirent odieuse aux yeux de Dieu une chose très-innocente de sa nature. Mes Frères, n'oubliez jamais cette importante maxime; c'est que quand une action est mauvaise en soi, & contraire à la Loi de Dieu, on est bien en droit de la rapporter aux principes vicieux qui ont dû naturellement la produire; mais que quand cette action n'a rien en elle-même de reprehensible, c'est nous rendre coupables d'un jugement téméraire & d'une injustice manifeste, que de lui supposer ces mauvais motifs. Que ceux qui en attribuent de pareils à David interrogent ici leur conscience & qu'ils me disent, si jamais ils se fussent avisés d'imaginer rien de semblable à l'égard de ce bon Roi, supposé que l'Écriture n'eût rien prononcé sur son action, & qu'il n'en eût point été puni. Voyez dans quels inconveniens nous jette l'envie de deviner tout, d'expliquer tout! Il suffit donc que l'Histoire sainte nous apprenne que Dieu fut irrité de l'action de David. Si après cela, elle nous tait les raisons de cette colère, ce n'est

n'est pas à nous de pénétrer plus avant. Content alors de croire sur le témoignage sacré que la démarche fut criminelle, on doit s'abstenir de décider en quoi consistoit son crime.

La vérité est, qu'un autre endroit de l'Histoire sainte, à quoi l'on n'a pas pris garde, fournit l'explication de cette énigme. C'est le chapitre XXVII. du premier Livre des Chroniques. Là nous lisons que David ne fit point le dénombrement des Israélites depuis l'âge de vingt ans & au dessous, parce que l'Eternel avoit dit qu'il multiplieroit Israël comme les Etoiles du Ciel. Joab, ajoute l'Historien, avoit bien commencé à en faire le dénombrement, mais il n'acheva pas, parce que l'indignation de Dieu étoit venue sur Israël à cause de cela: c'est pourquoi, dit-il, ce Dénombrement ne fut point mis parmi les Dénombrements enregistrés dans les Chroniques du Roi David. Faites attention à toutes les circonstances d'un passage si remarquable, vous verrez qu'il fait évanouir les obscurités de notre Histoire, & qu'il lève toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Une des promesses les plus solennelles que Dieu eût faites à Abraham,

c'é-

Gen. XV. 5. XVI. 10. c'étoit de multiplier sa postérité comme le sablon, & de la rendre aussi nombreuse que les Etoiles des Cieux. *Lève maintenant les yeux au Ciel*, avoit-il dit à ce Patriarche, & *compte les Etoiles, si tu peux les compter; ainsi sera ta postérité.* La clause qui restreint les Dénombrements de Moïse aux mâles au dessus de l'âge de vingt ans, est visiblement relative à cette promesse. Aussi est-ce là ce que le passage que vous venez de voir allégué pour raison, de ce que David ne comprit point dans son Dénombrement les Israélites au dessous de cet âge. Cependant le même passage nous marque que Joab, & c'étoit par l'ordre exprès de David, l'avoit entrepris sur ce dernier pied, c'est-à-dire, en y comprenant les personnes au dessous de l'âge de vingt ans. Mais il ajoute que Joab n'acheva pas cette entreprise, parce qu'elle avoit attiré la colère de Dieu sur Israël. Voilà précisément notre histoire, voilà le crime de David & le sujet du courroux de Dieu. David avoit projeté une revue universelle, où fussent compris ses Sujets de tout âge, & probablement de tout sexe. C'étoit enfreindre la Loi Divine par rapport aux Dénombrements. C'étoit en quelque sorte

te témoigner qu'on se défoit de la promesse faite à Abraham, touchant l'innombrable multitude de ses descendans, & vouloir, pour ainsi dire, donner le démenti à cette promesse; du moins étoit-ce fournir aux prophanes un prétexte de s'en moquer. Voilà ce que ce passage nous fait comprendre assez clairement, quoique l'Ecrivain Sacré dans l'endroit d'où mon Texte est pris, n'énonce rien là-dessus. Il parle du crime de David comme d'une chose qui n'est point douteuse. Il regarde cette démarche comme inspirée par un ennemi d'Israël; & juge que Dieu ne peut l'avoir permise que dans sa colère contre ce Peuple. Que s'il n'explique point ce qui en faisoit le crime, c'est qu'alors personne ne l'ignoroit. Aussi voyez-vous que Joab frémit à l'ouïe de l'ordre qu'il reçoit, & que regardant le projet de son maître comme une entreprise sacrilège, il fait tout son possible pour le rompre. Il en commence à contrecœur l'exécution & n'achève pas. David lui-même ne tarde point à reconnoître sa faute, & à en implorer le pardon. Observez encore ce qu'ajoute le passage que j'ai cité; c'est que ce dénombrement ne fut point couché dans les rôles ou dans les Archives publiques. Que
fi

si le contraire semble se lire dans notre chapitre, où pour résultat on trouve quinze cens soixante & dix mille hommes pris sur tout Israël, c'est qu'il ne s'agit là que de ceux qui pouvoient porter les armes, & qui ayant passé l'âge de vingt ans, furent légitimement enrrollés. Concluons-le, David commit en cette occasion une grande faute, ainsi qu'il l'avoue lui-même, & soit que l'orgueil ou l'ostentation en ait été le principe, soit qu'un doute criminel sur la vérité des promesses de Dieu lui fit trop compter sur les ressources humaines, il franchit des bornes qui devoient être inviolables, & fournit prétexte aux Infidèles de blasphémer le Dieu d'Israël. Aussi la colère du Ciel éclatte-t-elle bientôt contre lui, par le terrible message qui fera le sujet de notre seconde Partie.

II. P A R T I E.

GAD est choisi pour exécuter une si funeste commission. Gad qu'une amitié tendre attachoit à la personne du Monarque, & qu'un zèle ardent devoit à ses intérêts. David en avoit éprouvé la sincérité durant ses disgrâces, & reçu de lui dans une occasion remarquable un service

vice capital qu'on peut voir au XXII. Chapitre du I. Livre de Samuel. Qu'il est délicat pour un Sujet d'aller menacer son Souverain! qu'un serviteur zélé, qui est en même tems l'ami de son Prince, doit trouver dure la commission de lui annoncer les derniers malheurs! Mais l'obéissance due à Dieu l'emporte sur tout. Gad est le Prophète du Seigneur, il doit aveuglément suivre ses ordres. *L'Eternel parla à Gad le Voyant de David en disant; Va, parle à David, & lui di: Ainsi a dit l'Eternel, je te propose trois choses, choisi-toi l'une d'elles, afin que je te la fasse. Prends ou la famine durant l'espace de trois ans; ou d'être consumé durant trois mois étant poursuivi de tes ennemis, en sorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne; ou que l'épée de l'Eternel, c'est-à-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël.* Quelles menaces! quelle affreuse alternative! quelle expectative funeste! quand on a le choix des biens, on s'attache aux plus excellens de tous. *Demande, dit le Seigneur à Salomon, demande ce que tu veux que je te donne; & Salomon choisit la Sage-se.* Quand il faut opter entre divers maux,

maux, leur inégalité du moins est une ressource, & l'on ne balance point à choisir le moindre. Mais des trois fleaux offerts à David, on ne fauroit dire lequel doit paroître le plus effrayant. La colère céleste dans la triste option qu'elle lui donne, les a balancés si juste, que s'il y a quelque inégalité dans la nature des maux mêmes, elle se compense par leur durée.

Premier fleau. Trois ans de famine, il y a *sept ans* dans l'endroit parallèle du II. Livre de Samuel. Pour accorder cette diversité, quelques Interprètes conjecturent que sept ans furent proposés d'abord, mais qu'ensuite par condescendance ils furent réduits à trois. D'autres supposant comme il y a grande apparence, que l'événement de mon Texte vint à la suite de cette famine que la Judée avoit déjà soufferte à l'occasion des Gabaonites; trouvent le nombre de sept, en joignant ces trois premières années de famine, aux trois nouvelles dont David étoit menacé, & à celle qui couroit actuellement. D'autres enfin dans l'endroit de Samuel, admettent une erreur de Copiste par rapport aux nombres; erreur dont ces Livres fournissent divers exemples incontestables. Ce qui a d'autant plus de vraisemblance, que
par

par rapport aux fleaux annoncés, le Prophète semble observer une certaine gradation régulière d'années, de mois & de jours.

Second Fleau. Trois mois de guerre, mais d'une guerre malheureuse, où les Ennemis de David toujours vainqueurs ravageront ses Etats, où ce fameux Guerrier, si accoutumé à les vaincre, essuyera deffaites sur deffaites, & se verra réduit à fuir devant eux, en abandonnant son Royaume à leur fureur.

Troisième Fleau. Trois jours de mortalité, ce que le Prophète exprime en ces termes: *que l'épée de l'Eternel soit durant trois jours sur le pais, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël.* Vive image qui nous peint ce dernier fleau comme le plus redoutable des trois. Dans le premier, ce seront les élémens qui feront la guerre à David; ce sera un Ciel d'airain qui refuse ses pluies à la terre; ce sera une Terre de fer qui consume ses habitans. Dans le second ce seront les hommes qui s'armeront pour devenir les Ministres de la Justice du Ciel. Mais dans le troisième, ce sera Dieu lui-même qui par son glaive exterminateur vengera sa propre injure. Encore un coup, quel choix! quelle alternative!

La conduite que Dieu tient ici nous offre diverses réflexions.

I. Reconnoissons-y d'abord la liberté d'une Providence, qui non seulement s'intéresse aux affaires humaines & dispense à son gré les biens & les maux, mais qui fait entrer les déterminations libres de notre volonté dans l'arrangement de ses desseins. Que l'impie qui ose nier une telle Providence & attribuer tout au hazard, lise sa condamnation dans cette histoire. Vous doutez que les calamités publiques soient des châtimens du Ciel. Les guerres, les famines, les pestes, sont, à vous en croire, le resultat d'un concours de causes aveugles qu'amène le branle universel de la machine du Monde. La rencontre fortuite de certaines circonstances qui s'enchainent, on ne fait comment, l'une dans l'autre, produit, selon vous, nos biens & nos maux. Penser de la sorte, c'est déjà résister aux plus pures lumières de la Raison. Mais voici des faits qui viennent à l'appui du raisonnement. Une œconomie surnaturelle, dont nous avons pour preuves toutes celles de la Divinité de nos Ecritures, va vous dessiller les yeux, & vous montrer avec éclat cette même Providence que le cours uniforme des choses déroboit à vos regards. Car elle

est

est toujours la même, quoiqu'elle paroisse ici plus sensiblement, & qu'un miracle la tire de dessous les nuages dont pour l'ordinaire elle s'enveloppe. Dieu, par la bouche du Prophète, annonce à David en punition de son péché, trois fleaux, dont l'un doit incessamment fondre sur lui. Ce n'est pas tout, il lui en offre le choix. C'est à David de déterminer à son gré le genre du châtiment. C'est à lui de conduire la main vangeresse, & de voir quels coups il aime mieux qu'elle frappe. S'il choisit les horreurs de la guerre, il n'y aura dans la Palestine ni famine ni mortalité. S'il leur préfère la famine, aucun poison funeste ne s'exhalera dans les airs, aucun ennemi ne remuera sur la frontière, & la fureur de tant de Peuples voisins restera comme enchainée. S'il opte pour la mortalité, la terre féconde continuera de prodiguer ses richesses au Laboureur qui la cultive, & l'on ne verra point les ennemis d'Israël porter dans son sein le fer & la flamme. Appercevez-vous là cette Providence qui tenant tout en sa main, & remuant tout à son gré, proportionne ses plans aux volontés libres des Créatures ? *J'apporte trois choses contre toi : choisis l'une d'elles afin que je te la fasse.*

II. Observons en second lieu l'extrême sévérité qui paroît régner dans cette conduite. Car enfin David, je l'avoue, venoit d'offenser Dieu par l'audace d'un projet illégitime & téméraire: mais cette faute est-elle comparable au double crime que ce Prince avoit commis à l'égard d'Urie? Il s'en fallut pourtant bien que Dieu n'en usât alors avec la même rigueur. Là David endurci dans son péché paroît attendre pour le sentir, la venue de Nathan qui le lui reproche; Cependant au simple aveu qu'il en fait, au premier signe qu'il donne de son repentir (car il ne paroît pas que jusqu'alors il eût fait aucun retour sur lui-même) aussitôt qu'il a dit; *J'ai péché contre l'Eternel*, le Prophète l'assure de son pardon; *L'Eternel*, lui dit-il, *a fait passer ton péché, tu ne mourras point.* Ici le contraire arrive. Après un égarement beaucoup moindre, David prévient par un retour de pénitence les témoignages de la colère du Ciel: de lui même il reconnoit sa faute, il s'humilie & demande grace, il dit à Dieu *J'ai commis un très-grand péché d'avoir fait une telle chose; je te prie maintenant, fais passer outre l'iniquité de ton serviteur.* Malgré tout cela Dieu demeure inflexible à son égard &

2 Sam.
XII. 13.

& David n'obtient pour toute faveur que le choix du châtiment. Quelle disproportion entre ces deux conduites !

Je réponds, en premier lieu, Mes Frères, que l'objection suppose faux, savoir que Dieu dans la première rencontre n'eût imposé aucune peine au coupable. Il est vrai qu'il lui remit celle de mort, que la Loi dernoit contre l'adultère & le meurtre; & qu'il appartenoit à Dieu seul d'infliger à un Souverain tel qu'étoit David. C'est-là tout ce que signifie l'absolution qui lui fut dénoncée par Nathan de la part de Dieu. Mais quel entassement de malheurs ce double crime n'attira-t-il pas sur la tête du Monarque ! La mort de l'enfant qui étoit le fruit de son adultère; les divisions & les desordres scandaleux de sa famille; la rebellion d'Absalon avec toutes ses funestes suites. Comment en effet envisager ces divers maux que comme autant de coups de verge, dont la pénitence la plus amère ne put le sauver ? Prenez y garde, Chrétiens ! Dieu pardonne à ses enfans les fautes dont ils se repentent, & cependant il les châtie pour ces mêmes fautes. Cela s'accorde-t-il ? me direz-vous. Parfaitement bien, Mes Frères. En vertu de son pardon, il leur épargne les punitions plus rudes qu'ils n'avoient que trop méritées,

tées , & se contente de leur en infliger de moindres. Il se laisse fléchir à leur repentance ; mais parce qu'elle est defectueuse à plusieurs égards , & que quoi qu'ils sentent leur péché , ils n'en comprennent pas encore bien toute l'atrocité , ils n'en ont pas toute l'horreur qu'il mérite , & ne sont pas encore assez éloignés d'y retomber , les coups paternels de la verge qui les frappe suppléant à ce défaut , contribuent à rendre leur douleur plus profonde , leurs regrets plus vifs , leur amendement plus solide. Oui , Dieu pardonne au fidèle repentant qui se relève de sa faute , c'est-à-dire : *il ne le rejette point de devant sa face* , il ne lui ôte point l'esprit de sa sainteté , il ne l'exclut point de sa communion , il le sauve de l'ire à venir & des peines d'une autre vie : mais cela n'empêche pas qu'il ne lui dispense divers châtimens dans celle-ci , pour lui servir de préservatif contre les rechutes. O que bienheureux donc est celui que Dieu châtie , après même qu'il s'est relevé par la pénitence , puis que ce châtiment l'exerce , l'affermir & purifie sa vertu ! *Ecoutez la verge !* Oh combien une correction paternelle est-elle préférable à ce morne silence , à cette colère muette qui présage aux pécheurs endurcis
les

Pf. LI.
13.

Mich.
VI. 9.

les plus terribles jugemens du Ciel! *Tu* ^{Pf. R.}
as fait ces choses-là, & je m'en suis tû. ^{21.}

Je réponds, en second lieu, que la nouvelle faute de David, quoique moindre en elle-même que la première, venant à la suite de cette première que Dieu lui avoit pardonnée, en devient plus griève & plus punissable. Après l'affaire d'Urie, après le pardon que David avoit obtenu, après tant de succès, tant de triomphes & tant de gloire dont Dieu avoit couronné son règne, ce Prince s'oublie au point de former, au mépris des défenses de la Loi, un projet qui tend à démentir les promesses Divines, & par-là fournit aux impies un prétexte de s'élever contre Dieu. Quelle ingratitude! quelle folie! David ne tarda guères à la reconnoître. Car, mes Frères, si les Saints font quelquefois de grandes fautes, ils sont prompts à s'en appercevoir. Avec une Conscience plus éclairée, plus sensible sur ses devoirs, ils découvrent dans les péchés qu'ils ont commis une énormité qui échapperait à d'autres yeux que les leurs. *J'ai commis un grand péché, s'écrie le saint Roi, j'ai agi très-follement.*

III. Faisons une troisième Observation. David est le coupable, cependant c'est sur son Peuple que doivent tomber les

calamités dont Gad lui présente le choix ; le peuple sera puni pour les fautes de son Roi ; c'est ce qu'on voit arriver souvent. Mais cela est-il dans les règles de la Justice ? La plainte de David paroît appuyer cette réflexion, lorsque dans son amertume il dit à Dieu : *N'est-ce pas moi qui ai commandé qu'on fît le denombrement du Peuple ? C'est donc moi qui ai péché ; mais ces brebis qu'ont-elles fait !*

Ma première réflexion sur cela, Mes Frères, c'est que les relations étroites qui lient un Monarque avec ses Sujets, font de leurs maux ses propres maux, & que Dieu le punit quelquefois très-févérement en leur personne, la grandeur, la gloire, le repos, la sûreté du Prince ayant une liaison très-intime avec le bonheur de ses Peuples & la prospérité de son Etat. Que certains Potentats en pensent ce qu'il leur plaira ; leur orgueilleuse imagination aura beau mettre une distance immense d'eux à ceux qu'ils gouvernent, ils auront beau se croire *formés d'un autre sang* que le reste du *Genre humain*, Dieu saura bien leur faire sentir qu'ils ne sont que des hommes, étroitement unis à d'autres hommes leurs semblables ; & que membres eux-mêmes de la Nation qui leur est soumise, ils en partagent nécessairement le bon ou le mau-

mauvais fort. Si la prospérité a nourri chez eux à cet égard une folle illusion, le contre-coup des calamités publiques ne fera que trop capable de la dissiper, de triompher de leur dureté naturelle, & de leur donner cette importante leçon; que ce n'est qu'en travaillant à rendre leurs Peuples heureux, qu'ils peuvent assurer leur bonheur propre. Non non, qu'on ne leur aille point dire; *mille tomberont à ton côté & dix mille à ta droite; mais le mal n'approchera point de toi*, & s'il arrive *un déluge de grandes eaux*, leurs torrens *ne t'atteindront point*. L'expérience dément ce langage flatteur. Elle montre que les têtes les plus élevées ne sont point à l'abri des fleaux du Ciel. Les misères générales ont mille chemins pour atteindre jusques aux Rois. Ils les sentent ces misères, par les soucis, par les allarmes, par les embarras qu'elles leur causent: ils les sentent par l'épuisement de leurs finances, par le découragement des peuples, par les murmures, par les revoltes. Si l'Etat se bouleverse, que deviendra son Chef? Si le navire se fracasse & s'abîme dans le sein des mers, où se sauvera le Pilote?

Considérez en particulier, & c'est ma seconde réponse, considérez le caractère

de David. C'est un Prince bien différent de la plupart de ceux de son ordre. C'est un Prince humain, généreux, sensible, Père & Pasteur d'Israël; si ce Peuple-là regarde David comme *la lumière de ses yeux & le soufle de ses narines*, David le regarde à son tour comme son Troupeau, comme sa famille, comme *ses os & sa chair*. Aimant ses Sujets avec tendresse, leurs souffrances deviennent les siennes propres, & par un sentiment semblable à celui que Dieu daigne s'attribuer à lui-même, *dans toute leur angoisse il est en angoisse*. Ah si jadis le Législateur des Hébreux prit si chaudement la défense du Peuple élu, s'il osa plaider sa cause auprès de Dieu, s'il sollicita sa grace avec tant de zèle, si Moïse innocent fut prêt à racheter de sa propre vie le salut d'Israël coupable; que ne tentera pas en cette rencontre David coupable en faveur d'Israël innocent! avec quelle amertume ressentira-t-il les maux que son seul crime attire à ce Peuple! Quel déchirement! Quel supplice pour un cœur aussi sensible, aussi tendre que le sien! de voir dans la mortalité générale, l'Épouse éplorée lui redemander son Époux, les inconsolables *Rachels* lui reprocher par leurs lar-

Lam.
IV. 20.2 Sam.
V. 1.Exod.
XXXII
32.Jerem.
XXXI.
15.

larmes que leurs enfans ne sont plus, & de pauvres Orphelins l'accuser d'être le bourreau de ceux qui leur ont donné la naissance. Ah Seigneur Eternel! décharge plutôt sur moi tous les traits de ta colère! frappe, frappe le Berger, mais épargne du moins les innocentes brebis! que Jonas seul, englouti par les flots, calme la tempête, & sauve s'il se peut le navire du naufrage!

Mais une dernière réponse justifie pleinement la Providence. C'est que Dieu ne punit jamais réellement l'innocent pour le coupable; il ne fait jamais proprement porter aux Enfans la peine due à leurs Pères, ni n'inflige aux Sujets le châtimement que mérite le Souverain. *L'a-*

Ezech.
XVIII.
20.

me qui péchera sera celle qui mourra; C'est une loi d'ordre que l'Être suprême n'a garde de violer. Mais voici ce qu'il fait; c'est que réglant la distribution des maux de cette vie avec une admirable sagesse, il en tire divers usages; en sorte que par les mêmes souffrances, il punit à la fois les péchés du Prince & les fautes des Sujets. Souvent un seul châtimement, pour une cause connue qui nous frappe, en a plusieurs cachées qui justifient la manière en laquelle Dieu le dispense.

Qui

Qui peut douter qu'Israël n'eût provoqué par divers crimes la colère de Dieu sous le règne de David, & qu'il ne se fût rendu digne en trop de façons des plus rudes coups de sa vengeance? Ne pensons pas que la famine que venoit d'endurer ce Peuple durant trois ans, eût pour unique motif la perfidie de Saül envers les Gabaonites. Sans doute que les Sujets y furent complices de la mauvaise foi de leur Prince, & qu'ils partagèrent avec lui le crime des sermens violés à l'égard de ces malheureux. Ici tout de même il y a lieu de croire que quelque désordre régna, que quelque crime national se joignit à l'indiscrete entreprise de David pour exciter le courroux de Dieu. Ce n'est point une simple conjecture; Car l'Auteur Sacré attribue expressément à cette colere embrasée contre Israël; colère qui ne pouvoit manquer d'avoir une juste cause; il lui attribue la permission donnée à Satan d'inciter David au denombrement fatal. Oh! Mes Frères, que Dieu est juste dans toutes ses voies! & que nos murmures, que nos plaintes le font peu! Si l'on pense à l'extrême corruption des hommes, si l'on se dit à soi-même que nous sommes tous pécheurs, on verra bien que jamais Dieu n'en use trop

trop rigoureusement à notre égard ; & loin de nous plaindre de la pesanteur de certains coups dont il nous aura frappés, nous aurons toujours sujet de louer sa miséricorde de ce qu'il n'en frappe pas de plus rudes.

III. P A R T I E.

Considérez, cependant, Mes Frères & j'entre par-là dans ma troisième Partie, considérez l'amertume de celui dont l'ame de David se sent atteinte. Il faut que l'arrêt de son supplice sorte de sa propre bouche. C'est Dieu qui dans sa colère l'ordonne ainsi. „ Choisi l'une de ces trois choses, „ ou la famine dans tous tes Etats, durant „ l'espace de trois ans, ou d'être consumé „ durant trois mois par tes ennemis, „ en sorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne, ou que durant trois jours l'épée de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël”. Quel choix bon Dieu ! y en a-t-il à faire entre de pareils maux ? & de ces trois playes en est-il aucune qui, lorsqu'il s'y sera fixé, ne lui paroisse avoir été la plus redoutable ?

David choisira-t-il la famine, après que déjà pendant trois années entières son Royaume vient d'en éprouver les horreurs ?

reurs? son imagination frappée de ce spectacle récent, lui en trace dans l'avenir un plus lamentable encore. Il se représente une nouvelle disette achevant de consumer ce peu que la précédente avoit épargné, & arrachant aux peuples languissans un malheureux reste de vie. Il croit ne rencontrer de toutes parts que visages haves & decharnés, qu'ombres plaintives & squelettes ambulans. Il se représente les grands chemins couverts d'hommes, de femmes, de petits enfans, de pauvres vieillards, que la faim dévore, que la misère a réduits au desespoir, qui tombent de défaillance & appellent la Mort à leur secours. Il voit les Sacrificateurs gemissans & vêtus de sacs, *à cause qu'il est défendu au gateau & à l'aspersion d'entrer dans la maison de l'Eternel.* Il voit les champs défolés, la terre qui mène deuil, les laboureurs confus, les vigneronns hurlans, *à cause que les vignes sont sans fruit, que le froment est ravagé, & que la moisson des champs est perie.* Quoi? trois nouvelles années de sterilité! *he las moi! car je suis comme quand on a cueilli les fruits d'été, & les grapillages de la vاندange.* Ah Seigneur Eternel! sois propice, je te prie! comment se releveroit Jacob? car il est petit.

Joël I.
9--13.

Mich.
VII. 1.

Amos
VII. 2.

La guerre vaudra-t-elle mieux ? Après en avoir affronté durant si long-tems les fatigues & les périls, David sera-t-il obligé de les affronter de nouveau ? Mais quelle guerre encore ? une guerre désastreuse, où Dieu ne sortira plus comme autrefois avec les Armées d'Israël, & ne combattra plus pour elles. Où ce fameux Guerrier qui enchainoit ci-devant la victoire à ses Drapeaux ; où ce David, la terreur des peuples infidèles, ce David qui tant de fois armé du secours céleste, les avoit mis en déroute, avoit abbatu leurs remparts, les avoit fait plier, tomber sous ses pieds, les avoit écrasés comme la boue des rues, où David loin de pouvoir repousser leurs invasions sangui- naires, sera réduit à fuir honteusement devant eux. Quoi donc ! il verra les campagnes d'Israël ruinées, ses Villes faccagées, ses Sanctuaires profanés, d'impitoyables ennemis porter le fer & le feu dans Jérusalem, égorger ses habitans, réduire ses Palais en cendre, n'épargner ni âge, ni sexe ; tandis que, hors d'état de la défendre contre leur fureur, & s'y déroband à peine lui-même, il deviendra le jouet de leurs moqueries & de leurs insultes. Non, Seigneur, je te prie, ne nous expose point moi & mon peuple à
de

Pfeau.
LXXIX.
5. 6. 10.
Joël.
II. 17.
Pfeau.
LXXXIV.
9. 10.

de si cruelles extrémités : *Eternel ! ta jalousie s'embrasera-t-elle comme un feu ? répands ta fureur sur les Nations qui ne te connoissent point, & sur les Royaumes qui n'invoquent point ton nom. Ah ! n'expose point ton héritage à opprobre : Pourquoi diroient les Nations, où est leur Dieu ? Eternel Dieu des Armées, écoute ma requête ! Dieu de Jacob prête l'oreille ! ô Dieu notre bouclier ! voi & regarde la face de ton Oint !*

Sera-ce donc de la mortalité que ce Prince fera choix ? Mais peut-il s'offrir à l'imagination quelqu'objet aussi effroyable que celui-là ? Qu'on se peigne tout un Peuple gémissant sous les coups d'une main invisible. Une foule de malheureux aussi-tôt accablés qu'atteints d'un mal sans remède & dont ils ignorent la source : Des Villes entieres qui ne sont peuplées que de morts & de mourans. Un effroi général qui glace tous les cœurs, qui rompt tout commerce, qui écarte tout secours. Des hommes qui meurent, pour ainsi dire, à tout moment, par l'apprehension continuelle de cette mort qui vole autour d'eux. Des hommes dont l'ame est partagée entre la douleur d'avoir vû expirer à leurs yeux ce qu'ils avoient de plus cher, & l'attente prochaine d'un fort
sem-

semblable. David choisira-t-il par préférence un fleau, qui dans l'espace de trois jours désolera plus son Royaume, que la guerre n'eût fait en trois mois, ni la famine en trois ans? A quoi se résoudre? Il faut cependant qu'il opte, c'est à lui de prononcér, la vengeance céleste, n'attend que son signal pour agir, & tel est le sort de l'infortuné Monarque, que dans cette alternative de maux extrêmes, ses tristes Sujets auront lieu de le regarder comme la cause immédiate de celui dont ils se verront actuellement atteints. Jugez, Mes Frères, dans quel trouble, dans quelle confusion d'idées un tel message dut jeter l'ame de ce bon Roi, & combien il avoit raison de dire au Prophète; *je suis dans une très-grande angoisse.*

Cependant l'ordre pressé, & David se détermine. *Que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en très-grand nombre: mais que je ne tombe point entre les mains des hommes.* Cette réponse, qui n'a rien de trop obscur, se trouve d'ailleurs éclaircie par l'événement. On voit bien que des trois fleaux, c'est au dernier qu'il s'arrête. Il reste pourtant quelque ombre de doute. Car s'il est

manifeste d'un côté, qu'en demandant de ne point tomber entre les mains des hommes il rejette le fleau de la guerre, cette autre expression, *que je tombe entre les mains de l'Eternel*, ne marque pas précisément si c'est la famine ou la mortalité qu'il accepte ; vû que la nature de ces deux maux est telle, que ne dépendant nullement de la volonté des hommes, mais de l'efficace des causes physiques, on pouvoit également, selon l'idée des Hébreux, les rapporter à Dieu l'une & l'autre, comme à leur Auteur immédiat. Une preuve pourtant que c'est de la mortalité qu'il s'agit, c'est que l'expression qu'il emploie est visiblement relative à la manière dont le Prophète venoit de caractériser ce fleau, en l'appellant *l'épée de l'Eternel, un dégât fait par l'Ange de l'Eternel*. Ce stile est conforme à l'idée des anciens Juifs & de toute l'Antiquité, (1) qui regardoit la mortalité ou la peste, comme une plaie infligée directement de la main de Dieu. D'ailleurs David n'étoit pas maître d'éluder l'ordre ex-
près

(1) C'est l'Ange de l'Eternel qui fait mourir les premiers-nés d'Egypte. C'est l'Ange destructeur qui extermine l'Armée de Sannacherib. Voyez Homere Iliad. A v. 10. & v. 42. il appelle la peste *les flèches d'Apollon*. Voyez le Schol. ib.

près qui lui prescrivoit un choix, & il paroît par le texte même de l'Auteur sacré, que ce fut en conséquence de la réponse de ce Prince, que Dieu frappa les douze Tribus d'une maladie contagieuse, qui fit perir soixante & dix mille personnes.

Joseph Historien plus élégant que fidèle & qui dans les réflexions dont il a semé son histoire, fait d'ordinaire plus briller de subtilité d'esprit, qu'il ne marque de solidité de jugement, Joseph, dis-je, imagine ici pour justifier le choix de David, des raisons assez frivoles, „ David
„ considéra, dit-il, (1) que s'il choisiroit
„ la famine, il paroîtroit avoir préféré sa
„ propre conservation à celle de ses Su-
„ jets, puis qu'il ne manqueroit pas de
„ pain quoiqu'ils en manquassent. Que
„ s'il choisiroit la guerre, il ne courroit
„ pas non plus grande fortune, aiant
„ des places très-fortes & un grand nom-
„ bre de Troupes qui veilloient à sa su-
„ reté. Mais que s'il choisiroit la peste,
„ il témoigneroit qu'il n'auroit pas consi-
„ déré son intérêt particulier, parce que
„ cette maladie est également redoutable
„ aux

(1) Hist. des Juifs. Liv. VII. chap. X. n. 303. de la version de d'Andilly.

„ aux Rois, & aux moindres d'entre le
 „ Peuple“. Mais si ce Prince ne craignoit
 point la famine pour lui-même, étoit-il
 fûr que la guerre l'épargneroit ? De plus,
 ces deux fleaux ne lui laissoient-ils pas
 plus de moyens de soulager ses Peuples
 & de les défendre, que ne lui en laissoit
 la peste ? Pourquoi lui prêter de faux
 motifs d'une prétendue générosité, lorsque
 lui-même allègue le véritable ; *Que je
 tombe entre les mains de l'Eternel, par-
 ce que ses compassions sont en très-grand
 nombre.*

Mais, me direz-vous, David raisonne-
 t-il juste ? Qu'on soit exposé à la guerre,
 à la peste, ou à quelque autre calamité
 que ce puisse être, en est-on moins entre
 les mains de Dieu ? Les divers agens de
 cet Univers, hommes, Anges, Elemens,
 ne sont-ils pas également les ministres ou
 de sa Misericorde ou de sa Justice ? Un
 de nos plus célèbres (1) Théologiens
 a été si frappé de cette difficulté, qu'il
 n'a crû pouvoir s'en tirer qu'en disant ;
 „ qu'il ne faut point chercher dans la
 „ réponse de David la justesse du raison-
 „ nement. Que c'est le mouvement d'un
 cœur

(1) Saurin *Discours Histor. & Crit. Disc. V. du*
Tom. V. pag. 159.

„ cœur troublé , mais qui tout troublé
„ qu'il est , marque encore quels étoient
„ ses sentimens les plus ordinaires lors-
„ qu'il étoit à lui-même : tel que ceux ,
„ *dit-il* , qu'un bouleversement d'esprit
„ jette tout à coup du sens rassis dans le
„ délire , parlent confusément dans leur
„ accès même , des choses qui étoient au-
„ paravant les plus présentes à leur pen-
„ sée : David accablé sous le poids de sa
„ douleur , confondu par le choix qu'on
„ lui propose , voit pourtant à travers les
„ nuages qui l'entourent , l'objet qui
„ lui a été le plus présent ; ce sont les mi-
„ séricordes Divines ”. Je ne nierai pas ,
Mes Frères , que l'état violent où ce pau-
vre Prince se trouvoit alors , n'ait pu jet-
ter quelque trouble dans ses pensées , mais
il me semble qu'il s'offre une voie assez
naturelle de justifier la sagesse & la piété
de David en cette occasion.

Il y a une différence extrême , entre les
maux qui nous viennent directement de
la main de Dieu , & ceux que nous font
les hommes. Ah qu'un cœur pieux la
fait bien faire cette différence ! & qu'un
esprit raisonnable doit bien la sentir !
Quand les hommes sont les auteurs im-
médiats de nos maux ; quoiqu'il demeure
toujours vrai que c'est Dieu , qui leur

prête ce pouvoir de nous nuire, que c'est Dieu qui lâche la bride à leur malice, dont il ne tiendra qu'à lui, dès qu'il le trouvera bon d'arrêter l'effet; cependant dans ce qu'ils nous font souffrir, c'est eux proprement que nous voyons; c'est leur méchanceté, c'est leur injustice, c'est leur haine qui nous frappe. Et cette vûe combien n'aigrit-elle pas nos peines! elle nous trouble, elle nous irrite, tout notre cœur se souleve contre la cruelle persécution que nous éprouvons de leur part. Ce n'est qu'avec beaucoup d'effort que nous élevons les yeux jusqu'au suprême Arbitre de toutes choses, pour reconnoître sa souveraine Justice dans ces mêmes souffrances qu'il permet que nos semblables nous fassent injustement endurer. D'ailleurs la malignité du principe qui les cause, semble ne laisser espérer ni bornes, ni adoucissement à nos maux; parce que cette passion, cette haine qui les produit, n'a ni règle, ni mesure. Alors notre cœur ulcéré sent le mal présent avec une vive amertume, sans envisager de ressource dans l'avenir. Tant les causes visibles s'emparent avec force de nos sens & de notre esprit, pour nous voiler plus ou moins les invisibles! Il en va d'une toute autre manière, lorsque les coups
qui

qui nous frappent, partent directement du Ciel. Alors l'Ame fidèle ne voit que Dieu. Elle adore avec soumission la main paternelle qui le châtie. Au travers de sa juste colére, elle y démêle son infinie bonté. Elle ne doute pas que *ses compassions qui sont en grand nombre*, ne tempèrent, n'adoucissent, n'arrêtent enfin le châtement. Dans la calamité, le premier mouvement d'un enfant de Dieu, c'est de se jeter entre les bras du Père Céleste. Que ce Père soit irrité, qu'il s'arme de foudres, qu'il soit prêt à frapper sur cet enfant les plus rudes coups; n'importe. Celui-ci plein d'amour pour son Dieu s'abandonne à lui avec confiance. Il fait quelle est l'équité, sur-tout il fait quel est le but de ses châtimens. Il connoit ce Dieu *misericordieux, pitoyable, abondant en grace, qui se repent d'avoir affligé*, & qu'un humble pénitence trouve toujours accessible. Trop heureux encore dans ses plus vives angoisses, que rien ne s'interpose entre Dieu & lui, & qu'aucun autre objet, ne lui en intercepte la vûe. Oui, le véritable enfant de Dieu saura bien toujours se frayer l'accès à son throne; il trouvera bien le secret d'émouvoir ses paternelles entrailles; il saura bien dans le sein des miséri-

I Sam.
III. 18.
Pfeau.
XXXIX.
IO.
Job
XIII. 15.

cordes Divines s'ouvrir un asyle contre tous les traits de la justice irritée. *C'est l'Eternel, qu'il fasse ce qu'il lui semblera bon. Je me suis tû, je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est Toi qui l'as fait. Quand tu me tuerois, je ne laisserois pas d'espérer en toi. O que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en très-grand-nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes.* Tels furent les sentimens de David, & sa confiance ne fut point trompée; puisque nous lisons que dès le soir du même jour, Dieu fléchi par son humble prière, & apaisé par son sacrifice, ordonna à l'Ange exterminateur d'arrêter son bras. Finissons ici, Mes Frères, pour appliquer toutes ces choses à notre usage.

A P P L I C A T I O N .

Apprenons d'abord de cette mémorable histoire, combien le péché doit nous faire horreur. Rarement, à le regarder en lui-même, nous paroît-il ce qu'il est. La malheureuse pente qui nous pousse à le commettre, dérobe à nos yeux en grande partie ses difformités, & ses noirceurs. L'habitude nous familiarise avec lui, l'a-
mour

mour propre nous le déguise, la passion lui prête des couleurs favorables. Un pécheur, malgré la Loi de Dieu qui le condamne, malgré sa conscience qui l'accuse, *se flatte en lui-même quand son iniquité se présente pour être haïe*. Il trouve toujours mille excuses pour couvrir, pour pallier ses fautes, & pour se persuader que ce qu'il a fait n'est point un mal, ou n'est pas du moins un si grand mal. Ah, Mes Frères, cette dangereuse illusion se dissipera bientôt, si au lieu de nous en fier à nos vûes étroites & partiales, nous nous en rapportons à celles de cet Etre suprême qui est le juste estimateur des choses. Jugeons de l'énormité du péché par les suites du péché, jugeons-en par les malheurs qu'il attire, par les châtimens dont Dieu le punit. De quoi David est-il coupable ? Du premier coup on a peine à démêler son crime. Ce Prince ne fait qu'user des privilèges des Souverains ; sa démarche même semble justifiée par le besoin de l'Etat. S'il étendit un peu trop loin l'exercice de ses droits ; si dans le dénombrement projeté il passa les bornes que la Loi Divine avoit marquées ; après tout dans ce Monarque si pieux d'ailleurs, dans cet homme *selon le cœur de Dieu*, étoit-ce là un crime

Pseau.
xxxvi. 3.

pour lequel tant de Vertus, tant de témoignages précédens de son zèle pour cette même Loi, qu'il n'enfreint ici que sur un article peu capital, ne pussent obtenir grace. Voilà comme nous serions enclins à raisonner sur l'action de David. Mais voyez, Mes Frères, voyez ce que Dieu lui-même en pense. A peine le dénombrement fatal est-il commencé, que la colère du Ciel s'embrase. Les trois plus redoutables fléaux dont elle puisse affliger les hommes, se tiennent tous prêts pour vanger l'infraction des ordres divins. L'humiliation du coupable ne sauroit l'en garantir; & Dieu ne souffrant aucun intervalle entre la faute & le châtiment, lui laisse pour toute grace le choix de trois maux de telle nature, qu'il n'en est aucun qui ne doive percer son cœur des plus cruelles atteintes. Comprenez par-là, Mes Frères, combien *c'est une chose amère* de se rebeller contre Dieu: jugez par-là, combien aux yeux de cet Être souverainement-bienfaisant qui *n'afflige pas volontiers les enfans des hommes*, combien à ses yeux le péché doit être horrible; & concluez-en qu'il faut le fuir comme le plus grand des maux, & que de tous nos ennemis c'est celui qui mérite le plus notre haine.

Mais

Mais si cette Histoire nous apprend à concevoir une juste horreur du péché, elle nous montre aussi quelles sont les ressources de la pénitence. Le repentir du coupable, vous l'avez vû dans l'exemple de mon Texte, ne garantit pas toujours du châtement dû au crime. David n'eut point lieu de dire dans cette rencontre, comme il l'avoit fait dans une autre semblable : *j'ai fait confession de mes transgressions à l'Eternel & tu as ôté la peine de mon péché.* Au contraire il put s'appliquer ce langage d'un Prophète, *nous avons forfait, nous avons été rebelles, tu n'as point pardonné.* Souvent, quoiqu'un pécheur revienne à lui-même, s'humilie & demande grace, Dieu ne laisse pas de le châtier, afin d'affermir sa repentance, & d'en assurer les fruits. La maladie invétérée de son cœur a besoin d'une certaine suite de remèdes amers, pour être radicalement guérie. Ce seroit en demander trop, de vouloir qu'aux premiers signes d'un retour, que l'approche des jugemens de Dieu rend toujours très-équivoque, Dieu retînt le bras qu'il vient d'étendre pour nous châtier, & changeât tout à coup ses fleaux en bénédictions. Mais alors même la repentance a toujours d'ineffimables privilèges.
C'est

Pseau
XXXII.
5.

Lament
III. 42.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris notre illustre pénitent, lors qu'il s'écrioit; *que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel! parce que ses compassions sont en très-grand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes!* En effet, Mes Frères, lors qu'un pécheur navré de ses fautes, s'humilie sous la puissante main de Dieu, rien n'empêche qu'il ne s'abandonne avec confiance à cette main qui le soutient, dans le tems même qu'elle le frappe; parce qu'au travers de toutes ses rigueurs, il ne perd jamais de vûe les compassions Divines.

1. Elles se montrent à lui ces compassions, dans la nature des châtimens même. S'il a commis quelque iniquité, Dieu se montrant à lui *comme à son enfant*, se contente de le châtier avec *une verge d'homme & d'une plaie des enfans des hommes*. Les châtimens qu'il lui choisit sont proportionnés à sa foiblesse. Ce sont des épreuves dispensées avec mesure, toujours tempérées par certains adoucissimens, toujours mêlées de certaines consolations, toujours accompagnées de certaines ressources; d'un caractère en un mot à *produire des fruits paisibles de justice dans ceux qui sont exercés par elles*.
2. Elles se montrent ces compassions
- Divi-

Hebr.
XII. 5.
2 Sam.
VII. 14.

Hebr.
XII. 11.

Divines dans le terme assigné aux châtimens. Dieu ne permet pas que *la verge de méchanceté repose trop longtems sur le lot des justes*. S'il se sert du ministère des méchans pour nous punir, ce n'est ^{Pfeau.} pourtant pas entre leurs mains qu'il nous ^{CXXV.} laisse, ce n'est point à leur fureur qu'il nous abandonne. Mais sa main qui conduit la leur & qui tient leur malice en bride, fait enfin, quand il le faut, en arrêter le cours pour opérer notre délivrance.

Appliquons toutes ces réflexions, Chrétiens, aux conjonctures présentes. Parmi les divers fléaux que Dieu, depuis trop long-tems provoqué par nos crimes, pourroit en sa juste colère répandre sur ces Provinces, il ne leur a point donné de choix: il n'a point dit à nos Souverains; voyez de quelle plaie vous aimez mieux que je frappe cette République. Mais, Mes Frères, on peut dire, que celles qui furent proposées à David nous menacent toutes trois. Les Chefs de l'Etat sont devenus l'organe du Très-haut pour les indiquer à leur Peuple; & c'est, pour ainsi dire, leur proclamation solennelle qui nous a marqué le Texte que nous devons traiter aujourd'hui. Nous avons la guerre à nos portes; la disette

sette n'est pas éloignée; la mortalité vient déjà de se promener en diverses contrées de l'Europe. Déjà celle des animaux qui fait actuellement de si terribles ravages dans notre sein, nous présente une image de celle des hommes; & plaise au Ciel, Grand Dieu, Protecteur de ces Provinces, détourne ce funeste augure! plaise au Ciel, qu'elle n'en soit pas le présage & l'avant-coureur! Non, Dieu ne nous ordonne point d'opter entre ces terribles châtimens, il peut nous les envoyer tous à la fois, hélas! nous ne les avons que trop mérités. Cependant sa miséricorde les suspend jusqu'à cette heure. Plus heureux que le Peuple d'Israël, nous n'en sommes encore que menacés; & une prompte conversion, une sincère repentance peut encore les détourner de dessus nos têtes. Qu'elle nous est nécessaire cette repentance! & que nos fautes nous en donnent un ample sujet! Je ne parlerai pas de la Nation en général: songeons à nous-mêmes. C'est-là le soin qui nous regarde: Je parle à ce Troupeau; c'est à cet Auditoire que mes exhortations s'adressent; c'est à vous de reformer vos voies, mes chers Auditeurs; puisque, s'il est certain d'un côté que vos vices aggravent le poids de ceux de

la

la Nation ; de l'autre, il ne l'est pas moins, que votre profonde humiliation devant Dieu, que vos prières ferventes, que l'amendement de vos mœurs seront capables d'ajouter un nouveau degré d'efficace aux saints efforts que les *débonnaires du Pays* font pour émouvoir en sa faveur les compassions de Dieu, & pour éloigner de nous les tristes effets de sa vengeance. *Convertissez - vous donc, Maison d'Israël ! jetez loin de vous les forfaits, par lesquels vous avez forfait, & votre iniquité ne vous sera point en ruine.* Reformez vos mœurs, Troupeau Réformé ! Troupeau d'autant plus coupable, qu'aux plus pures lumières du Christianisme vous associez les désordres de ceux qui ne connoissent point Dieu ; & qu'au mépris de la *grace salutaire qui nous enseigne à vivre sobrement, justement, & religieusement*, on voit tant de licence & de profanation dans vos discours : tant de froideur, d'indécence, d'indévotion dans votre culte : tant d'excès, de mondanité, de dérèglement dans vos plaisirs ; que dans vos procédés envers le prochain, on découvre tant de malignité, tant d'obliquité, tant de dureté, & souvent une injustice si criante. Ah ! Mes Frères, reformons-nous, amen-

mendons-nous. Devenus à la fois des Chrétiens fervens & des Patriotes zélés, par un double amour pour l'Eglise & pour la Patrie, travaillons au salut de l'Etat, & au notre propre, en redoublant nos efforts pour désarmer le Ciel irrité. Helas! que deviendrait-il cet Etat! que deviendrions-nous nous-mêmes, si aux plaies qui l'affligent déjà, Dieu en ajoutoit de nouvelles. Que deviendrions-nous, si les trois fleaux présentés à David, & qui trop souvent se suivent & s'attirent l'un l'autre, venoient nous accabler, ou tous ensemble, ou même séparément? Où en serions-nous, bon Dieu! si la mortalité achevant de consumer nos bestiaux, rendant nos Campagnes désertes, remplissant nos Villes d'un Peuple de misérables indigens, nous enlevoit à nous-mêmes le soutien de notre vie? que seroit-ce, si le poids d'une guerre déclarée achevant d'épuiser cette République, & de lui enlever ses barrières, un trop redoutable ennemi venoit inonder le sein de nos Provinces, ravager nos contrées, saccager nos Villes, & attaquer dans son centre la Liberté & la Religion. Je m'arrête. O Dieu! ne nous laisse point tomber entre les mains des hommes! tiens-nous toujours entre tes paternelles mains!

Si

si tu nous châties, que ce soit par mesu- Jérém.
re, & non point en ta colère, de peur X. 24.
que nous ne soyons réduits à néant. Sois
propice à nos larmes, que notre jeûne,
que notre pénitence te fléchisse, & flai-
rant une odeur d'apaisement sur nos sa-
crifices, commande à l'Ange extermina-
teur de remettre l'Epée dans son fourreau.
Et vous, Mes chers Frères, venez, re-
tournons à l'Eternel, car c'est lui qui a Osee VI.
déchiré, mais il nous médicinera; il^{1, 2.}
a frappé, mais il nous bandera nos
plaies. Il nous aura remis en vie dans
deux jours, au troisième jour il nous
aura rétablis, & nous vivrons en sa
présence. Ainsi soit-il! Ainsi soit-il!

